

Service de Documentation

RÉFORME TERRITORIALE

En Bourgogne Franche-Comté, Dijon et Besançon s'organisent en bi-sites

| [Régions](#) | [Toute l'actu RH](#) | Publié le 14/06/2016

Un état des lieux mené en 2015 sur l'organisation des services des deux futurs mariés a permis à la Bourgogne Franche-Comté d'associer les organisations syndicales à un protocole de travail. La présidente de la nouvelle région, qui avait promis de ne pas imposer de mobilité forcée, doit encore faire valider son choix d'installer le siège à Besançon ce 24 juin.



Dès l'annonce du projet de fusion entre Bourgogne et Franche-Comté, en 2014, la ville de Besançon, capitale franc-comtoise, s'était inquiétée de sa possible perte d'influence au profit de Dijon, capitale bourguignonne plus centrale et au plus fort poids démographique. C'est cette crainte qui avait en partie motivé un projet de pôle métropolitain qui réunirait les deux villes (toutes deux pilotées par des maires PS reconduits en 2015) et qui ferait office de capitale.

Ce projet fédérateur n'a jamais été enterré officiellement mais il est moins plébiscité aujourd'hui, des tensions étant apparues entre les deux villes, notamment depuis la volte-face du gouvernement au sujet de la localisation du tribunal de commerce spécialisé, fin février. La ministre de la Justice d'alors, Christiane Taubira, l'avait promis à Besançon, mais François Rebsamen, maire de Dijon, aurait finalement obtenu d'un courrier à l'Elysée son implantation à Dijon, déjà désignée comme chef-lieu provisoire et de toute façon accueillant la préfecture de la nouvelle région.

Prévue par la loi

De Besançon, Marie-Guite Dufay se savait attendue au tournant sur la question de la répartition des directions et des services. La présidente PS de Bourgogne Franche-Comté avait promis l'équilibre et a fait connaître son choix d'organisation le 30 mai dans un long communiqué de presse, sous le titre : « Organisation territoriale de la nouvelle région : le choix de l'équilibre et la priorité à l'action ». Un choix qu'il lui reste à faire valider le 24 juin, en assemblée, et que devraient soutenir de nombreux conseillers franc-comtois, quelle que soit leur couleur politique... Cette répartition (chef-lieu et hôtel de région dans deux villes différentes) étant prévue par la loi, sauf à réunir l'avis favorable des 3/5^e de l'assemblée régionale.

L'équilibre, selon l'exécutif régional, consiste à confirmer Dijon comme chef-lieu de Région et donc comme capitale régionale, qui accueillera les assemblées, tout en désignant Besançon comme siège de l'hôtel de Région. Les deux sites seraient ainsi préservés, avec des directions partagées « de façon équilibrée et cohérente avec la répartition des services de l'Etat », écrit la présidente. Un système de bi-sites et de mono-sites en bureaux étendus est envisagé, pour ne pas imposer de mobilité forcée, comme promis aux agents, qui commencent à y voir un peu plus clair.

Agents inquiets

Sur environ un millier de salariés, selon le schéma qui se dessine, 45% du personnel serait basé à Besançon et 55% à Dijon, qui compterait 17 directions contre 12 pour la capitale de l'ex-Franche-Comté. Les représentants du personnel ont été associés à la nouvelle organisation. Groupes de travail et comités techniques se sont succédé et ont envisagé différents scénarios, les DGA ont été nommés, les directeurs de service devraient l'être fin juin, qui choisiront ensemble, ensuite, la bonne formule.

« Les agents étaient inquiets, ils ont besoin de partir en congés d'été avec des certitudes sur leur emploi, et nous avons été entendus, les choses vont plus vite que prévu », explique Dominique Aubry-Frelin, secrétaire de la section CFDT de la nouvelle grande région, au lendemain du comité technique du 9 juin. « Mais à ce stade, nous n'avons pas suffisamment d'informations pour nous positionner. Nous ne savons pas encore ce qui sera en bi-site et en monosite, donc nous avons voté contre, en attendant la suite. Mais en même temps, quelle différence entre un bi-site fonctionnel et un monosite en bureau étendu ? »

« Un choix de bon sens »

Dans le détail, il reste à savoir quelles missions seront précisément affectées à quelles directions. Un pôle stratégique chargé de prospective, de pilotage et d'évaluation par rapport à l'Europe va être créé, dont les effectifs seront prélevés sur d'autres services, puisque l'institution va fonctionner à effectif constant, celui des deux équipes précédentes. Quant au siège de l'institution, annoncé pour Besançon, « c'est un affichage politique et concrètement, ça ne change pas grand-chose », ajoute la représentante de la CFDT.

Un choix symbolique mais cohérent, et une application de la loi qui satisfait Jean-Louis Fousseret, le maire de Besançon. Il salue « un choix de bon sens ». François Rebsamen, le maire de Dijon, n'a pas commenté. Après le 24 juin, la proposition de répartition validée ou non par les conseillers, il restera aux deux maires PS à construire ce pôle métropolitain si souvent évoqué. Ou plutôt un « pacte métropolitain », comme l'évoque la présidente de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté qui tente de déminer le terrain. « Un pacte métropolitain avec Dijon et Besançon pour accompagner au mieux leurs projets de développement et fonder la nouvelle région sur une dynamique de coopération s'étendant à tout l'arc métropolitain Rhin-Rhône », explique-t-elle.